



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
Courriel : municipalite.champlain@infoteck.qc.ca



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 2 février 2026, le conseil municipal a adopté
 - le projet de règlement 2026-02 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
 - le projet de règlement 2026-04 relatif à la gestion, à l'aménagement et à l'entretien des fossés publics et des ponceaux sur le territoire de la municipalité
2. Lors d'une séance qui se tiendra le 2 mars 2026, le conseil municipal va adopté
 - le projet de règlement 2026-05 modifiant le règlement 2009-06 sur les conditions d'émission des permis de construction
 - le projet de règlement 2026-06 modifiant le règlement de construction 2009-05
 - le premier projet de règlement 2026-07 modifiant le règlement de lotissement 2009-04
 - le projet de règlement 2026-08 sur la gestion des fosses septiques
 - le projet de règlement 2026-09 attestation du rapport de conformité des fosses septiques
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 9 mars de 13 h à 16 h au bureau municipal.

L'objet de l'assemblée est de soumettre, à la consultation des personnes intéressées, les projets de règlements 2026-02 et 2026-04 à 2026-10 adoptés lors de la séance du conseil du 2 février et 2 mars 2026.

Au cours de l'assemblée de consultation, le maire ou son représentant, par l'intermédiaire duquel se tiendra l'assemblée, présentera les projets de règlements, exposera les conséquences liées à leur adoption ou à leur entrée en vigueur et recueillera les commentaires des personnes et des organismes souhaitant s'exprimer.

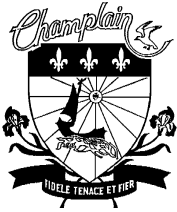
4. Les projets de règlements peuvent être consultés :
 - au bureau municipal 819, rue Notre-Dame
 - sur le site internet de la Municipalité de Champlain http://www.municipalite.champlain.qc.ca/fr/accueil_1.html
5. Résumé du projet :

Objet du règlement 2026-02 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

Le règlement 2026-02 a pour objet : établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'occupation, à l'insalubrité et l'entretien des bâtiments, d'imposer un délai, de sévir et/ou de rendre obligatoires des travaux de réfection, de réparation, d'entretien ou de démolition sur des bâtiments en état de vétusté ou de délabrement.

Objet du règlement 2026-04 relatif à la gestion, à l'aménagement et à l'entretien des fossés publics et des ponceaux sur le territoire de la municipalité

Le règlement 2026-04 a pour objet : encadrer la gestion, l'aménagement, l'entretien, la modification et la protection des fossés publics et privés situés sur le territoire de la municipalité.



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
Courriel : municipalite.champlain@infoteck.qc.ca



Objet du règlement 2026-05 modifiant le règlement 2009-06 sur les conditions d'émission des permis de construction

Le règlement 2026-05 a pour objet : corriger et ajouter des éléments au nouveau règlement 2026-04 relatif à la gestion, à l'aménagement et à l'entretien des fossés publics et des ponceaux sur le territoire de la municipalité

Objet du règlement 2026-06 modifiant le règlement de construction 2009-05

Le règlement 2026-06 a pour objet : modifier certains éléments afin d'être conforme aux normes et code de construction en vigueur.

Objet du règlement 2026-07 modifiant le règlement de lotissement 2009-04

Le règlement 2026-07 a pour objet : nouvel encadrement de certains points jusqu'alors non mentionnés dans nos règlements

Objet du règlement 2026-08 sur la gestion des fosses septiques

Le règlement 2026-08 a pour objet : assurer la gestion efficace des installations septiques afin de protéger la santé publique, le sol, l'eau et l'environnement.

Objet du règlement 2026-09 attestation du rapport de conformité des fosses septiques

Le règlement 2026-09 a pour objet : encadrer les obligations découlant de la délivrance d'un permis ou certificat d'autorisation pour l'installation, la modification ou le remplacement d'une installation septique, afin d'assurer la conformité des travaux aux normes applicables et la remise d'un rapport de conformité à la municipalité de Champlain.

Donné à Champlain ce vingt-septième jour du mois de février deux-mille-vingt-six (27 février 2026)

Caroline Dionne

Caroline Dionne, directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

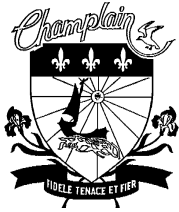
Je soussignée, Caroline Dionne, directrice générale, greffière-trésorière

certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis ci-dessus sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal entre 8 h et 16 h, le vingt-sept février deux-mille-vingt-six .

Donné à Champlain ce vingt-septième jour du mois de février deux-mille-vingt-six (27 février 2026)

Caroline Dionne

Caroline Dionne, directrice générale, greffière-trésorière



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
Courriel : municipalite.champlain@infoteck.qc.ca

